

Comité des fêtes

« Sois un citoyen engagé ! Donne un peu de ton temps »

Le comité des fêtes vit des moments difficiles. Celui-ci organise son assemblée générale le jeudi 10 novembre à 19h à la salle des fêtes. Le bénévolat se perd mais POUZAC a besoin d'un collectif pour organiser des temps d'animation et de culture au sein du village ; aussi toute personne intéressée est cordialement invitée à cette réunion.

Marché de Noël

Organisé par « les Galopins » (parents d'élèves), il se déroulera le samedi 03 décembre de 10h30 à 19h30 au complexe sportif de Pouzac (en extérieur ou en intérieur selon la météo). Des animations pour les enfants, des exposants (artisanat et art de la table) sont au programme avec une buvette et une mini restauration sur place le tout dans l'esprit de Noël. Pour tout renseignement complémentaire (proposition d'exposant) contacter le 06 67 48 18 03.

Fête locale

Celle-ci aura lieu du 18 au 20 novembre sous la houlette de l'association des Conscrits dont voici le programme :

- Vendredi 18 à partir de 20h, soirée tapas (charcuterie, tortillas ...) avec « Cale sèche » à la salle omnisports
- Samedi 19 toute la journée
 - o à 09h, plantation d'un pommier de Pouzac par les conscrits et la mairie
 - o petit déjeuner offert par la municipalité
 - o à 10h début de l'aubade (quartiers extérieurs et centre bourg)
 - o à 22h bal disco avec « Expérience » à la salle omnisports
- Dimanche 20, aubade à partir de 10h (quartiers extérieurs et centre bourg)

Merci de réserver le meilleur à ces jeunes qui sillonneront toutes les rues du village. Acceptation de chèques à l'ordre « association des conscrits »

FETE LOCALE ORGANISEE PAR LES CONSCRITS 18, 19 et 20 novembre 2016



Commune de POUZAC



Commune de POUZAC

Bulletin d'informations

Novembre 2016

Marche solidaire

Le 16 octobre, 120 personnes ont participé aux deux circuits de marche proposés (2,7km et 5,2km). Le ravitaillement final offert par la municipalité et géré par les Galopins a été apprécié. La participation et les dons (environ 700€) ont été reversés à l'association « vaincre la mucoviscidose ». Merci à l'ensemble des participants, à l'école et aux associations représentées.

Citoyenneté

Depuis plusieurs semaines, la municipalité et plus particulièrement Monsieur le Maire doivent faire face à de nombreuses incivilités sur l'ensemble de la commune, d'où un rappel de tous les événements qui ne sont pas forcément occasionnés par la population pouzacaise :

- non respect de la signalétique « stationnement interdit » (principalement aux abords des carrefours)
- dépôt de 150 carcasses de canards dans les bois près du golf (équarisseur à la charge de la mairie)
- les règles d'écobuage sont effectives pour les gens inscrits : **brûlage de végétaux sur pied**.
- tout autre feu est interdit et peut faire l'objet d'une contravention après information par la mairie
- l'élagage doit être effectué pour tout arbre débordant sur la voie publique mais aussi sur les propriétés voisines.
- tout déversement de produit illicite (hydrocarbure) est interdit : pollution aérienne ou souterraine
- tout emplacement de stationnement même non matérialisé est autorisé et qui plus est devant chez soi ... : des personnes ont eu des contraventions « malintentionnées »
- les lits de nos rivières ne doivent pas devenir des décharges, de même les dépôts sauvages sont interdits.
- la vitesse des véhicules traversant le village est un danger permanent
- les travaux « bruyants » ne sont autorisés que de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9 à 19h le samedi, de 10 à 12 le dimanche
- les déjections et excréments des chiens sont interdits sur la voie et les espaces publics

Nous souhaitons que chacune et chacun prennent conscience de ces désagréments qui affectent l'ensemble du village. Merci d'avance de votre compréhension.

Boîte(s) aux lettres

« Tout vient à point à qui sait attendre »

La municipalité a bien adopté ce proverbe quant à l'Agence Postale Communale (APC) :

- la boîte aux lettres de l'avenue de La Mongie n'est plus opérationnelle
- la boîte aux lettres sur le parking de l'APC est ouverte
- la petite boîte aux lettres de la place de la Citoyenneté (face à l'école) sera enlevée et placée ensuite sur le chemin de Broquère (vers le croisement de la rue des Asphodèles, entre le n°8 et le n° 8 bis)

Une inauguration de ce service pour le public est prévue avant la fin de l'année.



Commune de POUZAC